Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213500580-20261109-DELIB20261103-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2026

Le 9 novembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Pascal PINAULT, Maire

Etaient présents : Mme.DE LA VILLEON Laure – Mme JANVIER Cécile - M.ALIX Jean-Luc – M.SIMON Ludovic – Mme.GUGUIN Anna – Mme.LETELLIER Elise – Mme.GUILLOU Jeanne-Marie – Mme.LEGENDRE Adeline - Mme.QUENTEL-DELALANDE Céline - M.LEVALLOIS Georges – M.CLARISSE Cyrille - M.FRISON LECERF Éric – M.SEVIN Antoine.

Absents excusés : Mme POLET Valérie

Absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mme GUGUIN Anna

Date de la convocation : 04/11/2026

DELIB20261103

CREATION D'UNE SALLE ASSOCIATIVE ET RESTRUCTURATION DES VESTIAIRES SPORTIFS, RAPPORT DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES POUR L'ATTRIBUTION DES LOTS 2 ET 3

Ludovic SIMON, adjoint, rappelle qu'à l'issue de l'appel d'offres en procédure adaptée pour la création de la salle associative et la restructuration des vestiaires lancé le 28 mai 2026 avec une date limite des offres fixée au 15 juin 2026, les lots n°2 CHARPENTE OSSATURE BOIS – BARDAGE BOIS et n°3 COUVERTURE ACIER – COUVERTURE BARDAGE ZINC, ont été déclarés infructueux.

Il a donc été décidé de relancer ces deux lots en procédure de gré à gré. Les entreprises Limeul, Daniel Construction, Denoual et PB Couverture Charpente ont été sollicitées. L'entreprise Denoual ne s'est pas positionnée.

Le rapport d'analyse des offres a été présenté à la Commission d'appels d'offres réunie le 9 novembre qui a retenu les offres des entreprises suivantes :

N° LOT	Dénomination du lot	Entreprise retenue	Montant de l'offre en € HT
02	Charpente ossature bois Bardage bois	LIMEUL Servon sur Vilaine	98462.16 €
03	Couverture acier – couverture bardage zinc ardoises	PB COUVERTURE Tinténiac	49916.32 €

La C.A.O propose d'attribuer les lots 2 et 3 aux entreprises ci-dessus, classées premières par la Commission, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux afférents avec les entreprises.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213500580-20261109-DELIB20261103-DE

Vu le rapport de la Commission d'Appel d'Offres présenté par M. Ludovic SIMON Adjoint ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L2122-21 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché pour le lot n°2 Charpente ossature bois - Bardage bois à l'entreprise LIMEUL sise à Servon sur Vilaine pour un montant de 98462,16 € HT ;
- **ATTRIBUE** le marché pour le lot n°3 Couverture acier – couverture bardage zinc ardoises à l'entreprise PB COUVERTURE sise à Tinténiac pour un montant de 49916,32 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces afférentes à son exécution ;
- **DIT** que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ces marchés sont inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Pascal PINAULT

